

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Une once de prévention : Facteurs à considérer pour l'AVC, la fibrillation auriculaire et l'hypertension

No d'activité : 69537

Date : mardi le 09 avril 2019

Lieu : Le Barça

Coordonnées : 132 rue Saint-Charles Borromée, Joliette, J6E 4T3

Objectifs

À la fin de ce module, les participants devraient être en mesure de :

- décrire les pratiques exemplaires en matière de prévention et de prise en charge de la FA;
- déterminer quels sont les avantages et les risques associés à l'utilisation d'anticoagulants oraux pour la prévention des AVC chez les patients atteints de FA;
- discuter de la dose optimale d'anticoagulants oraux pour la prévention des AVC chez les patients atteints de FA;
- expliquer les recommandations actuelles des lignes directrices canadiennes sur l'utilisation d'anticoagulants oraux chez les patients avec FA;
- reconnaître les meilleures approches pour traiter l'hypertension afin de prévenir les AVC.

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

2019-04-09	18:00	18:30	Autre	Accueil	
2019-04-09	18:30	20:00	Conférence	Une once de prévention : Facteurs à considérer pour l'AVC, la fibrillation auriculaire et l'hypertension	Dr Simon Kouz, cardiologue

Confirmez votre présence auprès de:

Claudia Verreault
claudia.verreault@servier.com
819-244-4752

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Servier

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.